

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de ladite municipalité qui aura lieu le 14 avril 2025 à 19 heures, à la salle communautaire du Manoir de la Rivière Dufresne située au 1948, chemin Notre-Dame-de-la-Merci à Notre-Dame-de-la-Merci, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

➤ **Dérogation mineure #DM-2025-03 : 3485 8^{ième} avenue**

La nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont de réduire la marge de recul de 7,6 mètres à 7,48 mètres afin de permettre des travaux d'agrandissement et de créer une uniformité du bâtiment principal existant.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, avant qu'il ne rende sa décision, en se présentant aux date, endroit et heure fixés pour la séance du conseil.

Donné à Notre-Dame-de-la-Merci, ce trentième jour du mois de mai deux mille vingt-cinq.

**Martine Bélanger, directrice générale et
Greffière-trésorière**